

Un Manifeste « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens »

Le président et le premier vice-président délégué de l'AMF détaillent les points clés du Manifeste de l'Association sur lequel les candidats à l'élection présidentielle seront invités à s'exprimer, le 22 mars, à la Maison de la Radio.



Quel est l'objectif du Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité que vous soumettez, le 22 mars, aux candidats à l'élection présidentielle ?

François Baroin. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a élaboré, avec le concours des associations départementales de maires, une Charte pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens. Ce Manifeste s'articule autour de quatre principes majeurs : la place et le rôle des communes et de leurs intercommunalités dans l'édifice institutionnel de la République ; les relations entre l'État et les collectivités ; les politiques publiques impactant le bloc communal ; le pacte de stabilité financière de la mandature. Il porte les propositions de l'AMF, toutes sensibilités confondues. Il a été voté à

l'unanimité des instances pluralistes de l'Association. **L'AMF rassemble, le 22 mars, tous les candidats à l'élection présidentielle qui devront se prononcer sur le Manifeste. Qu'attendez-vous exactement d'eux ?**

André Laignel. Ce Manifeste est original : il ne s'agit pas d'interroger les candidats mais d'affirmer les positions de l'AMF en leur demandant de s'engager dessus. Affirmer, c'est poser un certain nombre d'actes et de revendications. Le Manifeste n'est pas une pétition de principes. C'est une charte explicitant les principes essentiels d'une République décentralisée, que nous déclinons en quinze engagements précis sur lesquels nous attendons que les candidats se positionnent. Nous serons vigilants sur la tenue des engagements et de la parole donnée par

le futur président de la République durant toute la durée du prochain quinquennat.

François Baroin. Ce Rassemblement exceptionnel du 22 mars permettra aux candidats à l'élection présidentielle de faire connaître leurs positions sur les orientations et les principes défendus par l'AMF, devant une audience composée de 750 maires et présidents d'intercommunalité, représentant chacun des territoires de métropole et d'Outre-mer. Ces échanges constitueront un moment fort du débat national et permettront de rappeler avec force le rôle irremplaçable des communes et de leurs intercommunalités au bénéfice des citoyens. Les Français sont très attachés à leur commune qui est leur « petite patrie ». Notre combat est donc de rappeler la place de la commune et son apport

irremplaçable au pacte républicain. Nous invitons les candidats à prendre des positions nettes en faveur de sa préservation, qui devra constituer un engagement fort du prochain président de la République.

Le premier principe posé dans le Manifeste est de garantir la place des communes dans la République. Les communes sont-elles menacées ?

André Laignel. Oui, dans certains cercles politiques et économiques, on évoque leur suppression. Or, la commune est le pilier de la République. On ne réussira pas la France sans les communes. Aucune grande politique nationale ne peut être mise en œuvre sans les communes. Il faut donc garantir leur libre administration, maintenir leur clause générale de compétence et laisser les élus développer l'intercommunalité en appliquant le principe de subsidiarité.

François Baroin. La commune apporte le service public local universel à tous nos compatriotes, et les 35 000 maires et les 500 000 élus locaux jouent un rôle essentiel dans la société française qu'il convient de reconnaître, conforter et saluer. C'est tout l'objet de ce Manifeste.

Faut-il revenir sur certains transferts obligatoires de compétences aux EPCI opérés par la loi NOTRe ?

André Laignel. Oui, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des milieux



« Les Français sont très attachés à leur commune qui est leur « petite patrie ». Notre combat est donc de rappeler la place de la commune et son apport irremplaçable au pacte républicain. »



« Le Manifeste n'est pas une pétition de principes. C'est une charte explicitant les principes essentiels d'une République décentralisée, que nous déclinons en quinze engagements précis. »

Rendez-vous le 22 mars à la Maison de la Radio

Le point d'orgue de la mobilisation de l'AMF sera l'audition des candidats à l'élection présidentielle lors d'un Rassemblement exceptionnel d'élus locaux, le 22 mars prochain, au studio 104 de la Maison de la Radio, à Paris, avant le premier tour de la présidentielle. Cet événement, organisé avec franceinfo et en partenariat avec Public-Sénat qui diffusera intégralement la journée, permettra aux candidats ayant recueilli les 500 parrainages nécessaires de s'exprimer devant une audience compo-

sée de 750 maires et présidents d'intercommunalité représentant l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer. Chaque candidat traitera des quatre thématiques du Manifeste « Pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ! », puis répondra à deux questions posées par deux présidents d'associations départementales de maires au nom de leurs collègues. Le candidat répondra ensuite en direct et en studio aux questions de la rédaction de franceinfo.

aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) et du tourisme. Il faut que ce qui a été transféré de manière obligatoire devienne optionnel. La gestion de ces compétences au niveau intercommunal peut être pertinente dans certains territoires, pas dans d'autres. Privilégions la liberté et l'intelligence des territoires !

François Baroin. La rationalisation de la carte intercommunale et l'évolution des compétences des intercommunalités ont été décidées par l'État central et mis en œuvre par l'État déconcentré. Le dispositif de la commune nouvelle a, lui, été élaboré à partir des expériences du terrain et porté par l'AMF. Leur création résulte de projets locaux librement décidés. Il y a là deux conceptions de la décen-

tralisation, la seconde retient naturellement ma préférence.

Qu'attendez-vous des candidats pour garantir les moyens des communes ?

François Baroin. Nous proposons au futur président de la République un contrat d'action et de confiance avec les maires durant la prochaine mandature 2017-2022, avec une priorité : la stabilité et la prévisibilité des concours financiers de l'État aux collectivités, dont l'effondrement durant le mandat qui s'achève a ralenti l'investissement public local et a eu un impact sur les services publics locaux de proximité. Il faut aussi un meilleur partage des ressources fiscales entre l'État et les collectivités locales. On ne peut plus tolérer que les communes et les intercommunalités gèrent toujours

plus de services publics par rapport à l'État et que ce dernier conserve la fiscalité la plus moderne et la plus dynamique.

André Laignel. Il faut cesser le jeu de colin-maillard où l'on met un bandeau sur les yeux des élus puis on le retire et ils découvrent que l'on a pris de l'argent dans la cagnotte ! C'est ce que nous avons vécu durant les dix dernières années, notamment avec la suppression de la taxe professionnelle. Garantir les ressources n'interdit pas de les moderniser en réformant la dotation globale de fonctionnement et en modernisant les bases de la fiscalité locale qui datent des années 1970, afin de rétablir beaucoup plus de justice entre les collectivités territoriales et entre les citoyens. Dans

l'idéal, il conviendrait que les dotations, qui placent les élus dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'État, soient remplacées par un partage d'impôts nationaux avec l'État, qui garantirait l'autonomie financière des collectivités. En maintenant le correctif puissant d'une péréquation juste, sans laquelle la décentralisation se résume à l'enrichissement du riche et à l'appauvrissement du pauvre.

Comment acter ces garanties financières ?

André Laignel. En concluant un pacte financier avec l'État stipulant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle, d'une part, ce qui permettra aux maires de bâtir leur

projet municipal sur des prévisions de recettes fiables. De l'autre, en mettant en œuvre ce pacte dans le cadre d'une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités qui retrace l'ensemble des mesures impactant les budgets locaux.

François Baroin. La création d'une loi de finances pluriannuelle imposera à l'État de fixer le cadre général de ce qu'il doit aux collectivités locales au titre des dotations, et imposera à tous les ministres de mesurer au préalable l'impact de leurs réformes sur les finances locales. Avec un principe intangible : pas de dépense nouvelle imposée aux collectivités sans création d'une ressource nouvelle équivalente pour la compenser.

Le Manifeste demande aux candidats de s'engager sur une stabilisation des réformes institutionnelles. Pourquoi ?

François Baroin. Il faut impérativement stopper tout projet de réforme territoriale au terme d'une législature marquée par un chamboule-tout territorial ! Les élus sont épuisés et il faut laisser la nouvelle tectonique des plaques territoriales se mettre en place. Il n'y a aucune urgence qui justifierait une nouvelle réforme territoriale. La stabilité doit prévaloir au moins jusqu'à la fin du mandat municipal et communautaire, en 2020.

André Laignel. Les maires ont besoin de digérer les nombreuses réformes ! Les élus en ont assez des bouleversements institutionnels. Il ne s'agit pas cependant de remettre en cause les évolutions votées, même si certaines peuvent être corrigées, comme la liste des compétences transférées aux intercommunalités, la place des communes dans la gestion des documents d'urbanisme ou dans celle du logement. Il faut aussi donner plus de liberté aux élus, par exemple en facilitant la création volontaire des communes nouvelles à partir d'un projet de territoire, sans pour autant les



Présentation du Manifeste de l'AMF le 1^{er} février 2017, à Paris, par MM. Michel Vergnier, André Laignel, François Baroin et Philippe Laurent.

© Arnaud Février

faire bénéficier d'un régime financier dérogatoire. Il faut libérer les capacités d'innovation des collectivités dans tous les domaines et mutualiser les bonnes pratiques. Le droit d'expérimentation ne doit donc plus se résumer à une simple formule et s'appliquer.

L'AMF souhaite que l'État reconnaisse les collectivités comme de « véritables partenaires ». C'est-à-dire ?

François Baroin. Il faut refonder les relations entre l'État et les collectivités sur le plan financier, sur l'exercice de nos missions, sur toutes les responsabilités que les élus assument, parfois pour le compte de l'État, dans tous les

domaines que leur ont conférés les nombreuses lois de décentralisation. La coproduction de l'action publique est notoirement insuffisante. Il suffit de se rappeler que la réforme des rythmes scolaires a été imposée aux maires par décret, sans contrepartie financière au départ.

André Laignel. Trop souvent encore, l'État considère les communes comme les auxiliaires de ses politiques, sans concertation avec les élus. Confiance et liberté sont les deux mots qui devraient régir les relations entre l'État et les collectivités. Nous en avons des exemples probants dans la lutte

contre la radicalisation ou l'accueil des réfugiés, des sujets sur lesquels l'État et les élus coproduisent leurs interventions au terme d'un travail de concertation préalable. Il faut donc renforcer ce dialogue loyal et constructif. Par exemple dans le domaine financier où la création de l'Observatoire de la gestion publique et des finances locales peut être un bon instrument permettant d'établir des bases de réflexion communes et objectives entre l'État et les collectivités.

Vous souhaitez que l'État mène une « véritable politique d'aménagement du pays ». N'est-ce plus le cas ?

François Baroin. L'État doit se réapproprier l'aménagement du territoire qui ne peut se résumer à des grandes régions, d'une part, et, d'autre part, à des métropoles qui aspireraient toutes les énergies et tous les investissements. On ne peut pas prendre le risque de fléchir les investissements exclusivement sur les métropoles car cela créerait des trous noirs et menacerait de disparition les territoires interstitiels qui constituent l'immense majorité des bassins de vie. L'État doit garantir un développement équilibré des territoires.

André Laignel. Il y a incontestablement un affaiblissement des services de l'État dans les territoires. Les préfetures accompagnent beaucoup moins les élus qui sont étranglés, notamment sur le plan administratif. Il faut aussi restaurer un véritable aménagement du territoire garantissant un développement local dynamique et surtout solidaire. Et ne plus substituer à l'action territoriale la « compétitivité » territoriale, qui met en concurrence les acteurs locaux et constitue, pour moi, la négation de l'aménagement du territoire qui doit corriger les injustices et les inégalités, notamment dans l'accès des populations aux services publics.

Propos recueillis par
Christine NEMARQ
et **Xavier BRIVET**

Zoom sur les initiatives exemplaires

Depuis septembre 2016, dans le cadre de l'opération « #onfaitquoitdemain ? – ma commune a des idées pour la France », franceinfo donne la parole aux maires de France pour qu'ils fassent remonter au futur chef de l'État une idée, une action, un projet local à portée nationale. Ces initiatives locales seront recueillies jusqu'à l'élection présidentielle. Elles sont mises en

ligne sur le site franceinfo.fr et sur le site de l'AMF (www.amf.asso.fr). Maire info relaiera également certaines initiatives. Depuis le 13 février, franceinfo diffuse un rendez-vous quotidien avec un maire de France. Des reportages vidéo sur une sélection d'initiatives locales seront par ailleurs diffusés lors de l'audition des candidats, le 22 mars, à la Maison de la Radio, à Paris.